

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 9 juin 2015 à 19 h, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino, tous commissaires formant quorum.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Georges Brissette, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj. et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mmes Johanne Beaulieu et Corinne Payne ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-150609-2789

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-150609-2790

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaires;
5. Nomination de gestionnaires – Adoption; (*huis clos*)
6. Nomination de gestionnaires durant la période estivale – Adoption;
7. Adjudication de contrats durant la période estivale – Adoption;
8. Résiliation d'un contrat de service de cantine – école Arc-en-ciel – Adoption;
9. Travaux dans nos établissements :

- 9.1. Services spécialisés pour travaux d'hygiène et salubrité au Centre de formation professionnelle, l'Émergence et au Pavillon des Promenades – Adjudication de contrat;
- 9.2. Évaluation de rendement insatisfaisant d'un prestataire de services – 9213-4907 Québec inc./Les Entreprises Lavallée – Adoption;
10. Renouvellement des assurances de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'année scolaire 2015-2016 – Adoption;
12. Varia;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La Direction générale fait rapport sur la probation de trois gestionnaires. Elle indique que Mmes Pascale Danis, directrice adjointe à l'école Saint-Pierre, Lyna L'Allier, directrice adjointe à l'école secondaire des Patriotes et M. Joël Gilbert, directeur à l'école Le Sentier, ont accompli cette étape avec succès.

HUIS CLOS NOMINATION DE GESTIONNAIRES

Résolution n° CE-150609-2791

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 5.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-150609-2792

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 15.

NOMINATIONS À TITRE DE DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE

Résolution n° CE-150609-2793

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée aux gestionnaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans le cadre d'une promotion;

ATTENDU la recommandation unanime des comités de sélection;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE NOMMER les personnes suivantes à une fonction de direction d'école primaire :

- madame Julie Arvisais
- madame Mélanie Mc Guire
- madame Josée Plouffe
- madame Patricia Roussin

et de les soumettre à une période de probation maximale de deux ans.

Adopté

ENGAGEMENT ET NOMINATION À TITRE DE DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE

Résolution n° CE-150609-2794

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'affichage pour pourvoir aux postes de direction adressé à l'externe de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ENGAGER et DE NOMMER madame Christine Benoit à une fonction de direction d'école primaire et de la soumettre à une période de probation maximale de deux ans.

Adopté

NOMINATIONS À TITRE DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE

Résolution n° CE-150609-2795

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée aux gestionnaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans le cadre d'une promotion;

ATTENDU la recommandation unanime des comités de sélection;

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE NOMMER les personnes suivantes à une fonction de direction adjointe d'école primaire :

- madame Lysanne Gagnon
- madame Marie-Ève Laframboise
- madame Mélissa Robillard
- madame Kim Thériault
- madame Nancy Tremblay

et de les soumettre à une période de probation maximale de deux ans.

Adopté

NOMINATION – DIRECTION ADJOINTE DE CENTRE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ÉMERGENCE

Résolution n° CE-150609-2796

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des administrateurs (RH-05);

ATTENDU l'affichage du poste de direction adjointe de centre au Centre de formation professionnelle, l'Émergence à l'interne de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE NOMMER monsieur Ronald Morel à titre de direction adjointe de centre au Centre de formation professionnelle, l'Émergence et de le soumettre à une période de probation d'une année.

Adopté

NOMINATION DE GESTIONNAIRES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-150609-2797

ATTENDU que des postes de gestionnaire n'ont pas été comblés à ce jour dans les établissements et les services;

ATTENDU la nécessité que ces postes soient comblés le plus rapidement possible;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'AUTORISER le directeur général, à la suite d'une recommandation unanime d'un comité de sélection et après présentation du dossier à la présidente du comité exécutif, à combler les postes vacants de direction, direction adjointe et coordonnateur d'établissement et de service, et à présenter ces nominations à une séance subséquente du comité exécutif afin d'être entérinées.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRATS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-150609-2798

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

ATTENDU les responsabilités et délégations de pouvoirs exercées par le comité exécutif;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la responsabilité du comité exécutif d'approuver les contrats de concession alimentaire ou de service de traiteur conformément à la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10);

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

RÉSILIATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE ARC-EN-CIEL

Résolution n° CE-150609-2799

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Délice gastronomique » afin de desservir l'école Arc-en-ciel pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017 (résolution n° CE-140610-2701);

ATTENDU que la qualité du service est insatisfaisante et que l'obligation au contrat d'être courtois et collaborant avec la clientèle et le personnel n'a pas été respectée malgré plusieurs avertissements;

ATTENDU la volonté de la direction de l'école Arc-en-ciel de mettre fin au contrat de service de cantine actuellement en vigueur;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE RÉSILIER le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Délice gastronomique » pour l'école Arc-en-ciel;

DE RESCINDER partiellement la résolution n° CE-140610-2701.

Adopté

SERVICES SPÉCIALISÉS POUR TRAVAUX D'HYGIÈNE ET SALUBRITÉ AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ÉMERGENCE ET AU PAVILLON DES PROMENADES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CE-150609-2800

ATTENDU l'appel d'offres public # 190AO1513 concernant les services spécialisés pour travaux d'hygiène et salubrité au Centre de formation professionnelle, l'Émergence et au Pavillon des Promenades;

ATTENDU le respect de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public # 190AO1513;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER un contrat de services spécialisés pour travaux d'hygiène et salubrité au Centre de formation professionnelle, l'Émergence et au Pavillon des Promenades, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017, à la firme « Les services ménagers Roy ltée », pour la somme de 193 224,46 \$ toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES – 9213-4907 QUÉBEC INC./LES ENTREPRISES LAVALLÉE

Résolution n° CE-150609-2801

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a octroyé un contrat de services de déneigement de plusieurs écoles au prestataire de services 9213-4907 Québec inc./Les Entreprises Lavallée (rés. n° CE-121009-2543);

ATTENDU que le prestataire de services 9213-4907 Québec inc./Les Entreprises Lavallée a omis de respecter les termes et conditions du contrat et a compromis la sécurité des usagers, ce qui a occasionné plusieurs troubles et inconvénients à la CSSMI;

ATTENDU la procédure d'évaluation de rendement insatisfaisant prévue au *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU le rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant du 28 avril 2015;

ATTENDU que la CSSMI n'a reçu aucun commentaire écrit de la part de 9213-4907 Québec inc./Les Entreprises Lavallée dans le délai qui lui était imparti;

ATTENDU le pouvoir délégué au comité exécutif de déclarer le rendement d'un prestataire de services insatisfaisant;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE MAINTENIR l'évaluation de rendement insatisfaisant de 9213-4907 Québec inc./Les Entreprises Lavallée du 28 avril 2015;

D'INFORMER le prestataire de services 9213-4907 Québec inc./Les Entreprises Lavallée de la décision de maintenir l'évaluation de rendement insatisfaisant;

D'AUTORISER la Direction générale et la présidente du comité exécutif à signer tout document afin de donner effet aux présentes.

Adopté

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Résolution n° CE-150609-2802

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU les dispositions de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU la résolution n° CE-130611-2597 qui adjugeait le contrat d'assurance générale à la firme AON Parizeau inc. pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU la possibilité inscrite à l'appel d'offres public #190AO1249 de renouveler avec le même courtier d'assurance pour chacune des deux années suivantes;

ATTENDU les prix soumis et les conditions de reconduction des assurances complémentaires 2015-2016;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADJUGER le contrat d'assurances complémentaires à la firme AON Parizeau inc. pour la somme de 144 015 \$, toutes taxes exclues, pour l'année scolaire 2015-2016;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-150609-2803

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 35.

Josée Bastien, vice-présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général